



CNC – Gouvernement du Canada

Programme de conservation des zones naturelles

Rapport d'étape annuel 2016-2017

1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CNC – Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles

Table des matières

Introduction.....	2
PARTIE A - Programme de conservation des zones naturelles – États financiers....	4
1. États financiers du Programme de conservation des zones naturelles.....	4
1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2016-2017.....	4
1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2017.....	4
2. État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2016-2017..	5
<i>Tableau 1</i> : État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2016-2017.....	5
3. Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2016-2017	5
<i>Tableau 2</i> : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2016-2017	6
4. Contributions de contrepartie	6
PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables	7
5. Aires naturelles prioritaires (ANP)	7
6. Activités de conservation	7
6.1 Résultats de la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification)	7
6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou de Cadres de planification de conservation.....	8
<i>Tableau 3</i> : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2016-2017	9
6.3 Réalisation des activités d'intendance (RAI) selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2016-2017	9
6.4 Espèces en péril	10
7. Activités de communication.....	11
7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement.....	11
7.2 Annonces de projets	12
7.3 Sensibilisation générale au PCZN.....	12
8. Développement des capacités	12
<i>Tableau 4</i> : Nombre d'organismes admissibles (par province) ayant réussi à assurer leur conformité dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ (2016-2017).....	15
9. Conclusion	15

CNC – Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles
Rapport d'étape annuel 2016-2017

Introduction

Le Programme de conservation des zones naturelles précédent (l'« Ancien programme¹») était financé par le gouvernement fédéral à hauteur de 245 M\$, établi entre Conservation de la nature Canada (« CNC ») et le Gouvernement du Canada, et s'est déroulé du 1^{er} avril 2007 au 31 mai 2015. Sous l'Ancien programme, CNC et ses partenaires (notamment Canards illimités Canada et les Autres organismes qualifiés) sont parvenus à conserver 393 224 hectares de terres, dont 299 099 hectares offrant un habitat à 173 espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC, et 291 470 hectares offrant un habitat à 143 espèces figurant sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le Programme de conservation des zones naturelles (le « Programme ») a été officiellement reconduit le 20 février 2015 par la signature d'un nouvel Accord de financement fédéral (l'« Accord ») entre CNC et le Gouvernement du Canada d'une somme de 100 M\$ pour la période s'étendant du 11 septembre 2014 au 31 mars 2019. En vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, CNC est heureux de présenter son Rapport d'étape annuel 2016-2017, soulignant ses réalisations dans le cadre du Programme du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 (l'« exercice 2016-2017 »).

L'objectif du partenariat public-privé entre CNC et le Gouvernement du Canada est de conserver plus de 130 000 hectares de terres écosensibles, de mettre en place des mesures liées aux Plans de gestion des propriétés pour environ 120 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, de faire le suivi de la conformité aux accords de conservation sur environ 100 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, et de répondre aux besoins de développement des capacités de la communauté des organismes de conservation afin de lui permettre d'acquérir et d'assurer l'intendance de terres à des fins de conservation.

Grâce aux efforts soutenus de CNC et de ses divers partenaires canadiens (notamment Canards Illimités Canada (CIC) et d'autres organismes qualifiés [AOQ])², ce programme unique continue de mettre à profit les investissements importants du gouvernement fédéral en livrant des résultats concrets en matière de conservation de façon efficace, économique et ciblée.

Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) ont engagé des dépenses totalisant 22,5 M\$ des fonds du Programme³. Environ 21,2 M\$ de ces fonds du Programme ont été utilisés pour acquérir 11 727 hectares de terres écosensibles, mettre en œuvre

¹ L'« Ancien programme » est défini dans le présent rapport comme étant l'Accord conclu en 2007 et l'Accord modifié conclu en 2013 entre CNC et le Gouvernement du Canada.

² Dans le présent document, CIC n'est pas inclus dans les AOQ.

³ Les « fonds du Programme » font spécifiquement et uniquement référence aux fonds du Gouvernement du Canada versés dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles.

des activités d'intendance⁴ sur 217,906 hectares de terres et réaliser des activités de communication; les 1,3 M\$ de fonds du Programme restants ont été utilisés aux fins de la coordination du programme et du développement des capacités.

Les renseignements présentés dans ce Rapport d'étape annuel sont divisés en deux parties principales, chacune composée de plusieurs sous-parties traitant divers thèmes à présenter en vertu de l'Accord. Les annexes contiennent des renseignements détaillés sur tout le contenu de ce rapport.

Partie A : États financiers du Programme de conservation des zones naturelles. Cette partie présente les investissements et la gestion des fonds du Programme de conservation des zones naturelles.

Partie B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables Cette partie souligne les réussites du Programme en matière de conservation ainsi que les résultats en ce qui a trait aux livrables et aux objectifs prévus selon l'Accord.

⁴ Le terme "activités d'intendance" fait référence aux activités (ou actions) prévues dans le Plan de gestion de la propriété et aux activités de suivi de la conformité aux accords de conservation, tant sur les propriétés en plein titre que sur celles faisant l'objet d'un accord de conservation.

PARTIE A - Programme de conservation des zones naturelles – États financiers

Comme exigé en vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, les résultats financiers pour l'exercice sont présentés ci-après.

1. États financiers du Programme de conservation des zones naturelles.

Les vérificateurs de CNC, Ernst & Young LLP (EY), ont présenté leur rapport financier qui fait état des dépenses engagées par CNC et les AOQ au cours de l'exercice 2016-2017 et de manière cumulative, du 11 septembre 2014 au 31 mars 2017. Les vérificateurs de CIC (EY) ont également présenté un rapport financier pour l'exercice 2016-2017. Ces rapports figurent aux annexes 1A et 1B.

1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2016-2017

Au cours de l'exercice 2016-2017, comme indiqué à la page 4 de l'annexe 1A, les dépenses engagées en vertu du programme se sont élevées à 22,5 M\$ (CNC : 18 723 195 \$, CIC : 1 397 775 \$ et AOQ : 1 254 030 \$). Un montant de 20,25 M\$ des fonds du Programme a été avancé par le gouvernement du Canada à CNC peu de temps suivant la soumission et l'approbation du Plan de travail pour l'exercice 2016-2017. Conformément à l'Accord⁵, le montant résiduel de 2,25 M\$⁶ sera versé à CNC au moment de la réception et de l'acceptation du rapport d'étape annuel par le Gouvernement du Canada, lequel figure à la page 3 de l'annexe 1A.

1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2017.

Les projets de CNC, de CIC et des AOQ sont largement documentés et rigoureusement évalués afin de s'assurer qu'ils respectent les critères du Programme avant l'autorisation et la distribution de toute contribution provenant des fonds du Programme. Lorsque les projets de CNC sont approuvés, les fonds du Programme sont comptabilisés par les bureaux régionaux de CNC comme des fonds différés, puis sont utilisés au fur et à mesure que le projet progresse. Toutefois, aucune somme n'est prélevée ni déboursée tant que CNC n'a pas confirmé clôture du projet. Tous les fonds inutilisés du Programme sont alloués à d'autres projets admissibles. Pour ce qui est des projets des AOQ, ils sont examinés par un Comité d'examen des projets des AOQ, et les organismes sélectionnés sont tenus de soumettre la documentation requise à CNC avant le versement des fonds du Programme. Les projets de CIC sont soumis à CNC pour approbation préalable au moyen d'un Sommaire exécutif du projet de conservation (SEPC) afin de s'assurer que tous les projets de CIC soient conformes aux exigences du

⁵ Article 6(c).

⁶ La page 4 de l'annexe 1A indique un solde à recevoir de 4,5 M\$ du Gouvernement du Canada au 31 mars 2017. Toutefois, 2,25 M\$ de ce montant a été versé à CNC peu après le 31 mars 2017. Les 2,25 M\$ restants seront versés à CNC sur réception et acceptation du présent rapport par le Gouvernement du Canada.

Programme avant le versement des fonds du Programme à la fin de l'exercice. Les projets de terres en plein titre de CIC et des AOQ doivent faire l'objet d'accords de propriété foncière inscrits au registre des titres de CNC afin de protéger les valeurs de conservation du projet à perpétuité.

Du lancement du programme, le 11 septembre 2014, au 31 mars 2017, CNC, CIC et les AOQ ont dépensé un total de 55 M\$ en vertu du Programme : 52 M\$ ont été dépensés directement pour la prestation du Programme et près de 3 M\$ pour la coordination du Programme, tel qu'indiqué la page 4 de l'annexe 1A.

2. État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2016-2017.

Conformément à l'article 5 (c) (vii) de l'Accord, CNC est autorisé à facturer jusqu'à 5 M\$ en vertu du Programme pour en soutenir la coordination. De plus, CNC peut facturer jusqu'à 1,5 % de ces 5 M\$ (75 000 \$) pour le développement des capacités afin d'améliorer sa capacité ultérieure en matière d'acquisition et d'intendance des terres, en particulier grâce à l'autoévaluation de sa conformité aux *Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada*.

Le tableau 1 présente un sommaire des fonds du Programme dépensés par CNC, CIC et les AOQ pour la coordination du Programme et le développement des capacités au cours de l'exercice 2016-2017 (tel qu'on peut le voir à la page 4 de l'annexe 1A). En vertu du Programme, les AOQ ne reçoivent pas de fonds dédiés à la coordination du programme.

Tableau 1 : État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2016-2017

Organisme	Coordination du Programme
CNC	1 125 000 \$ ⁷
CIC	66 561 \$
AOQ	<i>Sans objet</i>
Total	1 191 561 \$

3. Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2016-2017

Le travail de conservation en vertu du Programme se poursuit dans les aires naturelles prioritaires (ANP) pour CNC, dans les aires prioritaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) pour CIC, et dans les ANP, dans les aires prioritaires du PNAGS ou en vertu d'autres plans de conservation approuvés pour les AOQ. Le tableau 2 présente le sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme. De plus, les annexes 2A, 2B et 2C présentent le montant des fonds du Programme dépensés dans le cadre des activités directes d'acquisition des terres et des mesures de mise en œuvre de l'intendance, énumérées par ANP pour CNC, par aire prioritaire du PNAGS pour CIC ou par région pour les AOQ. L'annexe 5

⁷ En vertu de l'article 5(c)(vii) de l'Accord, la coordination du programme par CNC inclut les coûts associés à la coordination du programme et ceux associés au développement des capacités. Au cours de l'exercice 2016-2017, 51 946 \$ des 1 125 000 \$ ont été utilisés pour couvrir les dépenses de CNC en développement des capacités encourues dans le cadre du Programme.

présente un sommaire des dépenses totales du Programme (comprenant les fonds de contrepartie et les fonds du Programme) selon la catégorie de dépenses.

Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2016-2017

Org.	Prix d'acquisition des terres ⁸	Coûts d'acquisition et de soutien	Coûts des activités de mise en œuvre de l'intendance	Coûts des activités de communication	Coûts de développement des capacités	Total (\$)
CNC	12 463 620 \$	1 865 179 \$ ⁹	3 944 554 \$	449 842 \$	--\$ ¹⁰	18 723 195 \$
CIC	1 198 201 \$	115 248 \$	12 765	<i>Sans objet</i>	5 000 \$	1 331 214 \$
AOQ	1 058 400 \$	121 399 \$	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	74 231 \$	1 254 030 \$
Total	14 720 221 \$	2 101 826 \$	3 957 319 \$	449 842 \$	79 231 \$	21 308 439 \$

4. Contributions de contrepartie

En vertu du Programme, CNC doit bonifier l'investissement fédéral de 100 M\$ grâce à des dons provenant de sources non fédérales, dans un ratio de 2:1 pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral. Cet engagement est géré au sein de CNC au niveau du Programme en général (plutôt qu'à celui des projets individuels ou de l'organisation), et peut être réalisé grâce aux contributions d'autres paliers gouvernementaux et d'autres organismes de conservation, ainsi qu'à des dons du secteur privé versés par des fondations, des entreprises et des particuliers.

CNC est fier d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2016-2017, CNC et ses partenaires (les AOQ et CIC) ont bonifié les fonds du programme de 22,5 M\$ par des contributions d'environ 47,1 M\$ provenant d'autres sources (40,3 M\$ de CNC, 3,5 M\$ de CIC et approximativement 3,3 M\$ des AOQ), ce qui donne un ratio de contrepartie de 2,09:1. Ce ratio de contrepartie est légèrement supérieur à celui de 2,02:1 prévu dans le Plan de travail 2016-2017. Des 47,1 M\$ en fonds de contrepartie, CNC, CIC et les AOQ sont parvenus à amasser 6 M\$ en fonds de dotation auprès de donateurs partout au pays, permettant ainsi de satisfaire aux exigences de financement des fonds d'intendance des propriétés acquises dans le cadre du Programme. Les propriétaires fonciers continuent de représenter une source importante de contributions de contrepartie, grâce aux dons de terres, aux accords de conservation et aux droits d'aménagement. Les contributions de contrepartie proviennent de diverses sources, dont environ 19 % sont des dons de terres, des accords de conservation ou des droits d'aménagement. Le ratio de contrepartie global du 11 septembre 2014 au 31 mars 2017 est de 2,49:1 CNC et ses partenaires continueront de recueillir des fonds de contrepartie et d'y contribuer afin de continuer à satisfaire au ratio de 2:1 requis à la fin du Programme. L'annexe 5 présente un sommaire de toutes les dépenses engagées en vertu du Programme pour l'exercice 2016-2017 selon la catégorie de dépenses.

⁸Le terme « terres » fait référence aux terres en plein titre, aux accords de conservation et aux droits d'aménagement.

⁹Comprend également les dépenses liées au développement ou au renouvellement des plans de conservation à l'échelle du paysage et à d'autres approches de la planification, ainsi que les intérêts sur les fonds empruntés.

¹⁰CNC a engagé des dépenses de 51 946 \$ pour le développement de capacités au cours de l'exercice 2016-2017; toutefois, les dépenses pour le développement des capacités ne sont pas considérées comme directement liées au Programme en vertu de l'Accord et sont plutôt considérées comme dépenses de coordination du Programme.

PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables

La présente partie du rapport présente un sommaire des progrès réalisés en matière de conservation par CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) pour l'exercice 2016-2017. En plus des réalisations en matière de conservation, les éléments de communication du Programme et ses réalisations figurent également aux présentes, puisque les médias demeurent un moyen essentiel pour faire connaître au public les résultats du Programme.

5. Aires naturelles prioritaires (ANP)

Depuis le lancement du Programme, le travail de conservation se concentre sur un groupe d'aires naturelles prioritaires identifiées par CNC à travers le pays.

L'annexe 3A contient une liste à jour des 89 aires naturelles prioritaires approuvées par CNC et des 74 aires désignées comme prioritaires en vertu du PNAGS de CIC; elles sont respectivement présentées aux annexes 3B et 3C. Le nombre d'ANP approuvées n'a pas changé depuis que la liste des ANP a été mise à jour. Les AOQ poursuivent leur travail au sein des ANP de CNC, des aires prioritaires du PNAGS de CIC ou des Cadres de planification de conservation adoptés par les AOQ.

6. Activités de conservation

6.1 Résultats de la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification)

En vertu de l'article 5(c)(i) de l'Accord, CNC peut dépenser jusqu'à 2,5 % (ou 1,55 M\$ environ) des fonds du Programme pour la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification). Dans le Plan de travail 2016-2017, CNC prévoyait le renouvellement de 17 plans de conservation à l'échelle du paysage et la création de 2 nouveaux plans de conservation à l'échelle du paysage¹¹. Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a dépensé 229 744 \$ de fonds du Programme pour achever le renouvellement de 12 plans de conservation à l'échelle du paysage et la création de trois nouveaux plans de conservation à l'échelle du paysage, et a également entamé une analyse des espèces en péril qui contribuera à guider plusieurs plans de conservation à l'échelle du paysage¹². Les 3 renouvellements de plans et le nouveau plan de conservation à l'échelle du paysage qui étaient prévus dans le Plan de travail 2016-2017 et qui ont été retardés seront préparés au cours de l'exercice 2017-2018.

¹¹ Le Plan de travail 2016-2017 comportait une erreur. En effet, il indiquait que 17 plans de conservation à l'échelle du paysage seraient renouvelés et que 2 autres seraient créés. Or, il aurait dû indiquer que 15 plans seraient renouvelés et 4 autres créés. L'erreur provient du fait que deux plans de conservation à l'échelle du paysage (soit ceux du Centre du Cap-Breton et du delta de l'Assiniboine) ont été inclus dans les plans à renouveler alors qu'il s'agissait de nouveaux plans.

¹² L'analyse des espèces en péril n'était pas prévue au Plan de travail 2016-2017. L'analyse se déroulera au cours de deux exercices, soit ceux de 2016-2017 et de 2017-2018.

Au 31 mars 2017, 85 des 89 ANP approuvées faisaient l'objet de plans de conservation à l'échelle du paysage; les plans de conservation à l'échelle du paysage des ¹³ 4 ANP restantes seront élaborés au cours de l'exercice 2017-2018.

6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou de Cadres de planification de conservation

Au sein de CNC, chaque projet de conservation proposé fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre d'un Sommaire exécutif de projet de conservation (SEPC) afin de s'assurer que tous les projets de CNC répondent aux exigences du Programme. Une fois approuvé, le plan d'acquisition est peaufiné au fur que la clôture de la transaction approche. Ce processus d'approbation offre une base claire et uniforme pour la prise de décisions et garantit la responsabilité des organismes une fois qu'un engagement est pris envers un propriétaire foncier.

Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a acquis 7 871 hectares de terres à l'intérieur de 30 ANP (23 839 hectares de moins que prévu au Plan de travail 2016-2017). Le nombre d'hectares acquis au cours de l'exercice 2016-2017 était inférieur à ce qui était prévu au Plan de travail en partie parce que quelques projets ont été retardés et plus particulièrement en raison de l'échec des négociations dans le cadre d'un projet de 15 000 hectares au Manitoba. Sur le nombre total d'hectares acquis par CNC au cours de l'exercice 2016-2017, 844 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Pour en savoir plus sur les résultats d'activités d'acquisition de l'exercice 2016-2017, veuillez vous reporter à l'annexe 4A.

CIC a également réussi à acquérir 3 444 hectares de terres dans 10 aires prioritaires du PNAGS au cours de l'exercice 2016-2017, soit 3 067 hectares de plus que ce qui était prévu au Plan de travail 2016-2017 de CIC, grâce à des occasions d'acquisition imprévues au Manitoba et en Saskatchewan. Aucun des hectares acquis par CIC au cours de l'exercice 2016-2017 n'a fait l'objet d'un don de terres écosensibles en vertu du Programme de dons écologiques d'ECCC. Pour plus d'information sur les résultats des activités d'acquisition de terres de CIC au cours de l'exercice 2016-2017, veuillez vous reporter à l'annexe 4B.

Onze projets ont été acquis par des organisations admissibles dans le cadre du deuxième cycle du Programme pour les AOQ (lancé en décembre 2015), ce qui a permis la conservation de 412 hectares de terres écosensibles. Aucun des hectares acquis par les AOQ au cours de l'exercice 2016-2017 n'a fait l'objet d'un don de terres écosensibles en vertu du Programme de dons écologiques d'ECCC. Pour plus d'information sur les résultats des activités d'acquisition de terres des AOQ au cours de l'exercice 2016-2017, veuillez vous reporter à l'annexe 4C.

Le tableau 3 ci-après présente la répartition des hectares acquis au cours de l'exercice 2016-2017, selon l'organisation (CNC, CIC et AOQ) et selon le type d'acquisition et de transaction.

¹³ Les quatre plans de conservation à l'échelle du paysage suivants seront élaborés au cours de l'exercice 2017-2018 : *North East Boreal* (Alb.), *West Boreal Transition* (Sask.), Archipel de Mingan (QC) et *Prairie Pastures* (Man./Sask.).

Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2016-2017

Org.	Hectares en plein titre		Hectares soumis à des accords de conservation		Hectares soumis à d'autres droits d'aménagement		Total des hectares ¹⁴	Transactions
	A	D	A	D	A	D		
CNC	6 714	1 047	82	27	0	0	7 871	52
CIC	1 152	0	2 293	0	0	0	3 444	36
AOQ	409	3	0	0	0	0	412	11
TOTAL	8 275	1 050	2 375	27	0	0	11 727	99

A = Achat; D = Don

6.3 Réalisation des activités d'intendance (RAI) selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2016-2017

Un des objectifs du Programme (article 3(a) de l'Accord) est de mettre en œuvre les actions du Plan de gestion de la propriété (PGP) sur un terrain estimé à 120 000 hectares de terres en plein titre acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme. CNC est heureux d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2016-2017, les actions du PGP ont été mises en œuvre sur 140 447 hectares de terres en plein titre appartenant à CNC dans 60 ANP (28 180 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2016-2017). CIC a mis en œuvre les activités du Plan de gestion sur plus de 12 985 hectares de terres (dans 26 zones prioritaires du PNAGS) acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme sur des terres en plein titre appartenant à CIC (12 445 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2016-2017). En vertu de l'article 5(c) (iv) de l'Accord, les AOQ ne reçoivent pas de fonds aux fins de la mise en œuvre des mesures d'intendance dans le cadre du Programme. Pour plus d'information sur la mise en œuvre des actions du PGP et des activités du Plan de gestion de CNC et de CIC au cours de l'exercice 2016-2017, se reporter à l'annexe 4A et 4B respectivement.

Un objectif supplémentaire visé à l'article 3(b) de l'Accord est de réaliser, à la fin du Programme, un suivi de la conformité aux accords de conservation sur une superficie estimée de 100 000 hectares acquis dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a effectué la surveillance de la conformité aux accords de conservation sur plus de 58 820 hectares de terres (dans 37 ANP) acquises par CNC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme (soit 10 236 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2016-2017). CIC a également réalisé le suivi de la conformité aux accords de conservation sur plus de 5 703 hectares de terres (dans 8 aires prioritaires du PNAGS) acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme, soit 5 433 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2016-2017. En vertu de l'article 5(c)(iv) de l'Accord, les AOQ ne reçoivent pas de fonds du Programme pour compléter le suivi de

¹⁴ La somme des hectares acquis par organisme pourrait ne pas concorder avec la superficie totale indiquée dans la colonne du total des hectares du tableau 3 car les chiffres ont été arrondis. Pour plus de détails, consultez les annexes 4A, 4B et 4C.

la conformité sur les propriétés faisant l'objet d'un accord de conservation. Veuillez vous reporter aux annexes 4A et 4B pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne le suivi de la conformité aux accords de conservation effectué au cours de l'exercice 2016-2017.

6.4 Espèces en péril¹⁵

Dans le contexte de la mise en œuvre des Plans de gestion de propriété et de l'intendance générale des terres conservées par CNC, les espèces désignées comme étant en péril selon les diverses mesures d'évaluation demeurent un facteur très important, sont suivies de près par CNC et sont signalées dans le cadre du Programme. En premier lieu, CNC confirme la présence d'espèces en péril sur ses propriétés. L'identification et la confirmation de la présence d'espèces en péril se font avant l'acquisition, pendant l'inventaire de base et lors de la surveillance continue effectuée sur les propriétés. CNC examine ensuite les rapports de chaque région du pays à partir des renseignements datés afin d'identifier les espèces en péril avec certitude. En ce qui concerne les propriétés que CNC a acquises au cours de l'exercice 2016-2017, 12 espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été observées sur 3 488 hectares de terres, et 6 espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) ont été observées sur 2 986 hectares de terres¹⁶. Au 31 mars 2017, un total de 198 espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été identifiées sur 313 751 hectares de terres que CNC a acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. De plus, en date du 31 mars 2017, un total de 154 espèces en figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été identifiées sur 301 954 hectares de terres acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme¹⁷.

CIC concentre ses activités sur l'acquisition, la restauration et la gestion d'habitats de milieux humides et des terres hautes, qui fournissent des aires importantes de reproduction, d'alimentation, de repos, de couvée et de halte migratoire pour de nombreuses espèces, y compris des espèces en péril et vulnérables. Dans le contexte du rapport sur la conservation de l'habitat dans le cadre du Programme, CIC évalue le nombre d'espèces évaluées par le COSEPAC et d'espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (en se limitant aux oiseaux, aux mammifères, aux amphibiens et aux reptiles) qui pourraient se trouver sur les terres acquises, restaurées et gérées par CIC en se basant sur les meilleures cartes d'aires de répartition des espèces disponibles selon les données de Birdlife International pour les oiseaux et de NatureServe pour les autres espèces. CIC ne mène pas d'inventaire d'espèces évaluées par le COSEPAC ou figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* sur ses propriétés.

¹⁵Les « espèces en péril » comprennent uniquement les espèces sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) ou évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes, observées sur les propriétés acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme.

¹⁶Les espèces en péril observées sur les propriétés acquises au cours de l'exercice financier 2016-2017 ne contribuent pas nécessairement à l'accroissement global du nombre d'espèces en péril observées sur les propriétés de CNC, en partie parce que les diverses espèces en péril observées sur une propriété acquise en 2016-2017 pourraient déjà avoir été observées sur les propriétés acquises précédemment dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme (et, par conséquent, feraient déjà partie du compte total des espèces en péril observées). Une espèce en péril observée sur les terres acquises avant l'exercice 2016-2017 pourrait donner lieu à une variation du total des hectares.

¹⁷ Le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril figurant la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été observées pourrait être également pris en compte dans le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été observées. Toutefois, le nombre d'hectares et d'espèces en péril peut augmenter ou diminuer d'une année à l'autre, en particulier lorsque le statut d'une espèce désignée en péril en vertu de la LEP ou selon le COSEPAC est modifié.

Les AOQ ne fournissent pas d'information sur les espèces en péril pour les terres acquises dans le cadre du Programme pour les AOQ.

7. Activités de communication

Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a pu accélérer le rythme de ses activités de communication et de promotion, ce qui lui a permis de dépasser le nombre d'activités de communication prévues au Plan de travail. Dans le Plan de travail 2016-2017, CNC prévoyait la réalisation de 38 activités de communication et CIC prévoyait la réalisation de 11 activités de communication. Le Plan de travail ne prévoyait aucune activité de communication pour les AOQ. Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a réussi à réaliser 121 activités de communication (par exemple en installant des panneaux de reconnaissance sur ses propriétés, en organisant des activités formelles et informelles et en faisant la promotion du Programme dans les médias sociaux, etc.). CIC a réalisé 20 activités de communication. Les AOQ ont réalisé 14 activités de communication au cours de l'exercice 2016-2017. Plus de détails sur les activités de communication de CNC, de CIC et des AOQ sont présentés à l'annexe 6.

La visibilité du programme dans les médias a augmenté tout au long de l'année. Des relations proactives avec les médias ont permis de générer 1 400 mentions médiatiques, ce qui représente environ 34 % de la couverture dont CNC a bénéficié dans les médias.

7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement

Les activités de CNC visant à soutenir les parties prenantes du gouvernement ont été concentrées sur l'information donnée aux députés fédéraux en ce qui a trait aux propriétés conservées dans leur circonscription et sur la sensibilisation des membres de la Chambre des communes au sujet du Programme de conservation des zones naturelles.

Des lettres ont été envoyées à 47 députés fédéraux pour les informer des terres nouvellement conservées dans leur circonscription. Au cours de l'exercice 2016-2017, CNC a reçu deux demandes de renseignements de députés (ou de leur personnel) au sujet de propriétés conservées dans leur circonscription, auxquelles CNC a rapidement répondu en faisant également parvenir de l'information et de la documentation supplémentaires. Souvent, un membre du personnel de CNC a pu communiquer directement avec le bureau de circonscription du député.

Tel que prévu en vertu de l'article 6.3 de l'annexe E de l'Accord, un Rapport d'impact en couleur décrivant les résultats cumulatifs du programme et des histoires régionales, depuis le 1^{er} avril 2007, a été préparé au cours de l'exercice 2016-2017. Il a été transmis à l'ensemble des membres du Parlement et à de nombreuses autres parties prenantes du Programme à l'automne 2016. Le Rapport d'impact est accessible en ligne ([Nos actions : Programme de conservation des zones naturelles](#)), et des exemplaires en ont été remis à Environnement et Changement climatique Canada pour distribution. Le prochain Rapport d'impact est en cours de préparation et sera prêt à être distribué à l'automne 2017. Il soulignera les 10 années de réussite du Programme de conservation des zones naturelles.

7.2 Annonces de projets

Trente-cinq projets ont été annoncés au cours de l'exercice 2016-2017. Ces annonces ont été prises en compte dans le nombre d'activités de communications indiqué à l'annexe 6. Des députés régionaux (dont 2 ministres) ont participé en personne à des annonces de projet. Des citations de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et de députés locaux ont été incluses dans tous les communiqués de presse (en anglais et en français) concernant des projets.

Ces annonces ont permis de sensibiliser les médias et le public au Programme de conservation des zones naturelles.

7.3 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles

En plus des annonces d'acquisitions, CNC a généré de la visibilité en publiant des articles faisant la promotion des résultats cumulés du Programme sur son site Web, dans les publications s'adressant aux donateurs, ainsi que dans les médias traditionnels et les médias sociaux. CNC est très actif dans les médias sociaux, assurant ainsi la sensibilisation au Programme grâce au bouche-à-oreille virtuel. CNC compte près de 105 000 abonnés sur Facebook et près de 35 000 abonnés sur ses deux comptes Twitter.

Le site Web de CNC (en anglais et en français), qui comprend une grande section consacrée au Programme, intègre le logo d'ECCC sur la page d'accueil et sur les pages spécifiques au Programme. La section « Nos partenaires » du site Web fait également mention du Programme. La section sur le PCZN du site Web de CNC comporte une sous-section sur le Programme pour les AOQ.

CNC a produit une publicité en couleur de 2 pages et l'a publiée dans le quotidien *The Globe and Mail* le 4 novembre 2016, afin d'accroître la sensibilisation à l'égard du programme. Le texte de la publicité souligne l'importance du Programme de conservation des zones naturelles.

CNC continue de faire la promotion du Programme auprès du public dans les médias et dans ses propres publications destinées aux donateurs. Le Programme et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont été mis en vedette dans le numéro d'été 2016 du Magazine de CNC, lequel est distribué à plus de 50 000 sympathisants. Le Programme a également été présenté dans les publications internes et externes de CNC, incluant son *rapport annuel* (imprimé et en ligne).

8. Développement des capacités

CNC est autorisé à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75 000 \$) de son allocation pour la coordination du Programme (en vertu de l'article 5(c) (vii) de l'Accord) pour réaliser une évaluation des normes et pratiques de CNC par rapport aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, définir les aspects à améliorer et prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

En se servant du manuel d'autoévaluation de l'organisation (Assess Your Organization [AYO])¹⁸, CNC a évalué sa conformité aux 91 pratiques énoncées dans les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. CNC a obtenu la note de 3,7 sur un maximum de 4 (le maximum indiqué dans le manuel d'autoévaluation), ce qui signifie que la très grande majorité des activités et pratiques de CNC sont conformes aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. L'autoévaluation n'a révélé aucune lacune qui pourrait nuire à la capacité de CNC à réaliser sa mission. En ce concerne la force organisationnelle (partie 1 des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada), CNC a obtenu la note de 3,9, ce qui indique d'excellentes pratiques de gouvernance. En ce qui concerne les transactions foncières (partie 2 des Normes et pratiques des organismes de conservation), CNC a obtenu la note de 3,3. Même si cette note est plus basse, elle témoigne tout de même de manière éloquent de la qualité des activités de conservation de CNC.

En ce qui concerne les pratiques auxquelles CNC n'était pas entièrement conforme (28 pratiques sur 91), seuls des ajustements mineurs à chaque pratique sont nécessaires pour assurer une conformité totale. Par ailleurs, la direction de CNC était au courant des lacunes constatées lors de l'autoévaluation, et des correctifs sont mis en œuvre ou prévus. La majorité de ces correctifs consistent à améliorer les mécanismes de suivi à l'interne, à normaliser les processus existants et, dans une moindre mesure, à mettre à jour certaines politiques. Les améliorations nécessaires incluent la clarification des critères relatifs à la participation à des enjeux publics qui dépassent le cadre de la conservation des terres, l'adaptation de la politique d'évaluation de CNC et l'amélioration des directives pour la préparation d'accords de conservation.

Au cours de l'exercice 2016-2017 seulement, 51 946 \$ ont été consacrés à l'autoévaluation (au moyen du manuel d'autoévaluation) et au recensement des aspects à améliorer. Afin d'assurer sa pleine conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, CNC a élaboré un plan de travail à l'échelle de l'organisme, dont la mise en œuvre doit être terminée au 31 mars 2019.

CIC est également autorisé en vertu du Programme à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75H000 \$) de son allocation de 5 M\$ sur le développement de capacités et sur l'adhésion aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Au cours de l'exercice 2016-2017, CIC a dépensé 5 000 \$ en fonds du Programme pour améliorer sa conformité à la pratique B (Registres financiers) de la 6^e norme (Gestion des finances et de l'actif) des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Un document préparé par le comité des finances et des risques de CIC a mis en relief la nécessité d'améliorer les pratiques de l'organisme en matière de registres financiers afin d'être entièrement conforme à la 6^e norme énoncée dans les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Le besoin d'assurer une fonctionnalité et une transparence accrues a amené CIC à lancer un projet de transformation de ses systèmes administratifs. Dans le cadre de ce projet, CIC implante des modules de gestion des finances se rapportant aux aspects suivants : grand livre général, comptes créditeurs, comptes débiteurs, immobilisations et banque. Au cours de l'exercice 2016-2017, CIC a engagé des dépenses de 15 125 \$ en temps du personnel consacré au projet, incluant les activités de gestion, de coordination, de planification et d'élaboration du projet. Une partie des fonds du Programme (5 000 \$) a été utilisée pour compenser les dépenses en temps du personnel.

¹⁸ Le manuel d'autoévaluation est un outil complémentaire aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, conçu afin d'aider les organismes de conservation qui souhaitent évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Les AOQ sont également autorisés à dépenser jusqu'à 2,5 % (125 000 \$) de l'allocation pour les AOQ (5 M\$) dans le cadre du Programme afin d'améliorer leur conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Par conséquent, CNC a lancé en avril 2016 le premier cycle du Programme de financement du développement des capacités des AOQ, qui a fourni une aide financière aux organismes admissibles ayant amélioré leur conformité à un sous-ensemble de pratiques sélectionnées parmi les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Les organismes admissibles ont été autorisés à choisir autant de pratiques que souhaité (1 au minimum, 15 au maximum) parmi le sous-ensemble de 15 pratiques indiquées ci-après :

1. Pratique 4A - Règlement des conflits d'intérêt
2. Pratique 3F - Approbation des transactions foncières par le conseil d'administration
3. Pratique 9J - Achat de terre
4. Pratique 9H - Vérification et subordination de titre
5. Pratique 9G - Tenue de livres
6. Pratique 9E - Rédaction d'entente de conservation
7. Pratique 8B - Sélection et critères des projets
8. Pratique 12D - Surveillance des propriétés de la fiducie foncière
9. Pratique 12C - Gestion des terrains
10. Pratique 12A - Financement d'intendance de gestion de terre
11. Pratique 11I - Modifications
12. Pratique 11E - Application des ententes de conservation
13. Pratique 11C - Supervision des ententes de conservation
14. Pratique 11B - Rapport sur la documentation de base
15. Pratique 11A - Financement des ententes d'intendance de conservation

Dans l'ensemble, le Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ a reçu beaucoup d'attention et a été bien reçu par la communauté des organismes de conservation. Dans le Plan de travail 2016-2017, CNC prévoyait recevoir 10 formulaires de demande et verser 50 000 \$ dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ. Les résultats du programme ont dépassé les attentes de CNC; au cours de l'exercice 2016-2017, 19 formulaires de demande ont été reçus¹⁹ et 74 231 \$ de fonds du Programme ont été versés à 18 organismes. Les fonds restants (50 769 \$) seront distribués dans le cadre du deuxième cycle du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ (2017-2018). Le tableau 4 indique, par province, le nombre d'organismes qui ont réussi à assurer leur conformité à des pratiques dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ, les fonds distribués et le nombre total de pratiques auxquelles les organismes ont assuré leur conformité.

¹⁹ Bien que 19 organismes aient présenté une demande, seulement 18 d'entre eux ont assuré leur conformité à des pratiques, l'autre n'ayant le faire en raison d'un problème de ressources.

Tableau 4 : Nombre d'organismes admissibles (par province) ayant réussi à assurer leur conformité dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ (2016-2017).

Province	Nombre d'organismes ayant réussi à assurer leur conformité à des pratiques	Fonds du programme versés	Nombre de pratiques
C.-B.	3	13 112 \$	9
Ont.	4	16 099 \$	14
QC	8	35 853 \$	30
N.-B.	2	7 503 \$	8
N.-É.	1	1 665 \$	5
TOTAL	18	74 231 \$²⁰	66

9. Conclusion

En analysant les résultats de conservation obtenus par CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) sous les auspices de ce programme unique en partenariat public-privé, il est clair que beaucoup de travail a été accompli au cours de la troisième année du Programme. Entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2017, plus de 37 000 hectares de terres ont été conservées par CNC et par ses partenaires (CIC et les AOQ) au cours d'activités d'acquisition de terres, lesquelles sont actuellement gérées dans le but d'assurer les meilleurs résultats possible en matière de conservation. Les actions liées au Plan de gestion de la propriété et les activités liées au Plan d'aménagement ont été mises en place sur plus de 154 000²¹ hectares qu'ont acquis CNC et CIC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme afin de restaurer les terres et de neutraliser les menaces. De plus, CNC et CIC ont procédé au suivi de la conformité aux accords de conservation sur plus de 123 000²² hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme afin de faire le suivi des restrictions et des objectifs de conservation.

CNC poursuit également ses efforts afin de s'assurer que le Programme soit reconnu publiquement pour les résultats concrets qu'il a générés. D'ici la fin du Programme (au 31 mars 2019), ce dernier continuera de cibler les activités d'acquisition de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de la conservation, lesquelles sont déjà reconnues comme étant d'une importance critique pour la conservation de la biodiversité au Canada. Utiliser l'effet de levier d'importants investissements privés en plus de fonds publics pour acquérir directement et assurer l'intendance de terres parmi les plus importantes sur le plan écologique et menacées s'est avéré un précieux outil pour la conservation.

²⁰ Il y a une différence de 1 \$ entre la somme des fonds du Programme versés et le total des fonds du programme versés car les chiffres ont été arrondis.

²¹ Le chiffre de 154 000 hectares représente la superficie de terres sur lesquelles CNC a mis en œuvre des activités dans le cadre d'un Plan de gestion de la propriété ou sur lesquelles CIC a mis en œuvre des activités de gestion. Les activités d'intendance et de gestion des terres peuvent se dérouler sur les mêmes hectares d'une année à l'autre. Le nombre d'hectares sur lesquels des activités de gestion dans le cadre d'un Plan de gestion de propriété et des activités de gestion sont mises en œuvre peut fluctuer d'une année à l'autre car CNC et CIC continuent de procéder à des activités d'arpentage et à mettre à jour la superficie (hectares) de leurs propriétés.

²² Le chiffre de 123 000 hectares représente la superficie cumulative de terres ayant fait l'objet d'un suivi, d'une année à l'autre, entre le 1^{er} septembre 2014 et le 1^{er} avril 2017.